Dispositif d'aide versée aux sportifs aveyronnais participant aux Championnats de France Handisport

Dans sa volonté d'aider les sportifs à participer aux championnats de France Handisport, le CD Handisport 12 a défini un dispositif d'aide financière pour la saison sportive 2024-2025. Ce dispositif fait partie intégrante du plan d'actions 2022-2024 que s'est fixé le CD Handisport 12.

Type de compétition

Seuls les **championnats de France Handisport** avec un système de qualification (minimas, championnat régionaux) seront pris en compte dans ce dispositif.
Pour les championnats de France ne disposant pas de ce système de qualification, l'aide concerne les sportifs ayant eu des résultats probants au niveau régional.
Ne sont pas pris en compte : Stages nationaux, coupes nationales, Jeux de l'avenir, Compétitions internationales, …

Aide financière

L'aide financière octroyée correspond à une moyenne des différentes aides que le comité départemental de l'Aveyron a pu donner ces dernières années.
Cette année, l'enveloppe par sportif est de **500 euros**.
L'enveloppe ne pourra pas dépasser la somme de 500€ mais pourra être versée en plusieurs fois si le licencié fait plusieurs championnats de France dans l'année civile.

Critères d'obtention

Chaque sportif pourra se voir octroyer une seule aide financière par année civile (Janvier-Décembre).
Pour que la demande soit prise en considération, il faut qu'elle transite par le club.
L'octroi de l'aide se fera de façon à donner satisfaction au maximum de demandes dans la limite de la dotation départementale prévue et si les aides de nos partenaires le permettent.
La présence du sportif à l'Assemblée Générale du CD Handisport 12 sera un plus.
Les sportifs souhaitant bénéficier de l'aide devront remplir la feuille de frais réel, signé par le club.

Contre partie

Le CD Handisport 12 demande aux sportifs de signer un « engagement » permettant de sceller le dispositif. Celui-ci stipule que pour se voir octroyer l'aide financière, le sportif doit être pris en photo avec la pancarte du CD Handisport 12 ou un tee-shirt floqué CD Handisport 12 lors d'un moment fort de la compétition (remise des médailles, cérémonie d'ouverture, …). Il doit fournir au moins une photo afin que le CD Handisport 12 puisse communiquer auprès de ses partenaires.

Calendrier

Le sportif devra faire parvenir sa demande au club au moins 1 mois avant la compétition.
Le club devra transmettre les demandes et les feuilles d'engagement au CD Handisport 12 dès qu'elle connait les dates des compétitions concernés par cette demande.

CD HANDISPORT 12 - Espace Sport Jeunesse - 53 route d'Espalion - 12850 ONET LE CHATEAU
06.32.05.34.80 // cd12@handisport.org
http://www.handisport-aveyron.fr

Attention

Toute demande adressée directement par le sportif au CD Handisport 12 sera refusée.

Règlement

Les premiers versements interviendront dès la production de la feuille d'engagement et de photos avec la pancarte ou le tee-shirt. N'oubliez pas de nous fournir le RIB du club si nous ne l'avons pas.

Nous attestons, (Nom du club) …….. avoir pris en compte les critères d'obtention de l'enveloppe pour les championnats de France pour (Nom du sportif) …….. au championnat de France le ……. à …….. .

Fait à

Le

Signature et tampon du président du club

CD HANDISPORT 12 - Espace Sport Jeunesse - 53 route d'Espalion - 12850 ONET LE CHATEAU
06.32.05.34.80 // cd12@handisport.org
http://www.handisport-aveyron.fr